

 **HORUS AVOCATS**

Eric BINETEAU  
Frédérique FERRAND  
Alexandre GUEZENEC  
Sabine LE BOULCH

**Avocats Associés**

Alice LERAT  
Ludivine MENCEUR

Commission Particulière du Débat  
Public  
Arc de Dierrey  
2, avenue du Maréchal Joffre  
10000 TROYES

Paris, le 14 Janvier 2010

Avocats

RECOMMANDEE A.R. + TELECOPIE N° 03.25.74.37.66

**Doss. ASPE / PIPELINE**  
REF, EB/ALG/CG - DOSSIER N°2009140

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Agissant au nom et pour le compte de ma cliente, l'Association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement des Villages de Marnay sur Seine, Saint Aubin, Pont sur Seine, Courtavant et Barbuise (A.S.P.E.), je me permets de formuler, en vue de la réunion de clôture prévue le 14 Janvier 2010 à Nogent sur Seine, un certain nombre d'observations.

En effet, lors de la réunion du débat public du 28 Octobre 2009, à Nogent sur Seine, j'ai exprimé les vives préoccupations de ma cliente s'agissant du point de passage de la canalisation au droit de la Vallée de la Bassée.

Et pour cause, cette zone, classée Natura 2000, présente un patrimoine environnemental en tout point exceptionnel.

De la même manière, l'A.S.P.E. entend défendre la qualité de vie des villages concernés par le projet de canalisation dont s'agit.

Plus particulièrement, il apparaît que le village de Marnay sur Seine, siège de l'A.S.P.E., situé en bordure de Seine, est susceptible d'être traversé par cette canalisation.

Or, l'A.S.P.E., qui mène depuis de longues années une politique de valorisation du village historique de Marnay sur Seine, et mène à ce titre un combat acharné contre un projet d'usine de production d'agrocarburant, est fermement décidée à protéger ce village et la qualité de vie de ses habitants.

- 2 -

Au cours de la réunion du débat public du 28 Octobre 2009, les représentants du maître d'ouvrage, GRT GAZ, ont précisé que les préoccupations environnementales guidaient également leur démarche.

A ce titre, et comme les y avait invités Madame Sarah TENOT, Présidente de l'A.S.P.E., lors de cette réunion, les représentants de GRT GAZ ont pris l'attache du Jardin Botanique, situé au cœur de la Commune de Marnay sur Seine, lequel a une parfaite connaissance des qualités floristiques et faunistiques de la Vallée de la Bassée.

L'A.S.P.E. ne peut que se féliciter d'une telle démarche.

Alors que le débat public touche à sa fin, l'A.S.P.E. souhaiterait, au regard des nombreuses réunions de débat public qui se sont déroulées depuis le mois de Septembre 2009, savoir si les intentions du maître d'ouvrage GRT GAZ ont évolué ou se sont affinées, s'agissant du point de passage de la canalisation dans la zone concernée.

L'Association que je représente sera, en tout état de cause, particulièrement vigilante sur les choix du maître d'ouvrage et reste à son entière disposition pour évoquer cette question.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre copie de la présente à la Société GRT GAZ.

Vous en remerciant vivement par avance,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de ma très respectueuse considération.

Alexandre GUEZENNEC

